Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260226-DCM726022026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 19H30, le conseil municipal de la commune de Princé s'est réuni à la mairie « 9, rue de la Mairie" après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire de Princé.

Étaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire - Monsieur BOURGES Emmanuel, premier adjoint - Monsieur FAUCHEUX Frédéric, second adjoint – Madame RITAINE Marie-Claude, troisième adjointe - Monsieur GUILLOIS Rémy — Madame TURCAS Colette – Monsieur BOURCIER Jean-Yves membres du conseil municipal.

Étaient absents : Monsieur BORIE Thomas
Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie a donné procuration à Monsieur DENOUAULT Jean-Claude
Monsieur BERTHIER Patrice a donné procuration à Monsieur FAUCHEUX Frédéric (Monsieur BERTHIER Patrice est arrivé à la question n°8).

Date de la convocation :16 février 2026

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2025 par 8 voix pour.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur FAUCHEUX Frédéric

ORDRE DU JOUR :

1° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle communale - Fabrication et pose de deux lettrages - Demande de fonds de concours
2° - Vente de pierres
3° - Demandes de subventions : Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier de Fougères et Collège Sainte-Marie de Fougères
4° - École primaire publique du Rocher Inoguen de Châtillon en Vendelais - Demande de subvention pour un séjour scolaire
5° - Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille Et Vilaine
6° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph de Balazé – année scolaire 2025-2026
7° - Participation au restaurant scolaire municipal de Châtillon en Vendelais
8° - Convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la Commune de Princé
9° - Participation au centre de Loisirs de Luitré
10° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260226-DCM726022026-DE

7° - Participation au restaurant scolaire municipal de Châtillon en Vendelais

Monsieur BOURGES Emmanuel et Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie étant intéressés par la question n'ont pas pris part aux débats ni aux votes.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Commune de Châtillon en Vendelais relatif à une demande de participation au restaurant scolaire.

Lors de sa réunion du 22 mai 2025, le conseil municipal de Châtillon en Vendelais a fixé les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- Tarif châtillonnais maximum : 4,95 €
- Tarif extérieur : 6,56 €

Soit une différence de 1,61 € par repas.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des enfants (y compris ceux résidant dans notre commune) pourront bénéficier d'un repas à 1 € ou de tarifs réduits dès lors qu'ils seront éligibles à la tarification sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 6 voix pour et 1 abstention
(Monsieur GUILLOIS Rémy), de donner un avis favorable et de prendre en charge la différence soit 1.61 € par repas.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
A Princé, le 27 Février 2026
Le Maire,
Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCE (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Frédéric FAUCHEUX